

Image not found or type unknown



Location meublée/ clause interdisant un congé anticipé

Par **haddad_old**, le **17/12/2007** à **17:21**

Madame monsieur;
Etudiant étranger, j'ai signé une location d'une chambre meublée chez l'habitant, d'une durée de 9 mois.
Mon contrat stipulant que..."cette durée est ferme et définitive et sans possibilité de congé anticipé"...; je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si cette clause est de droit, si en dépit je suis en mesure de donner congé à mon propriétaire et que risquerais-je en la violant.
Mes remerciements les plus sincères.